

DOSSIER DE CANDIDATURE

MASTER 2^{ème} année « SPMS » (Recherche) “SOCIO-PSYCHOLOGIE ET MANAGEMENT DU SPORT” Université de Bourgogne

| CONTACT RESPONSABLES PEDAGOGIQUES: | |
|---|---|
| Faculté des Sciences du sport - UFR STAPS BOUCHET Patrick ☎ : 03 80 39 67 46 @ : patrick.bouchet@u-bourgogne.fr | UFR Sciences Humaines - Département Psychologie CASTEL Philippe ☎ : 03 80 39 39 94 @ : philippe.castel@u-bourgogne.fr |
| CONTACT SCOLARITE : | |
| Faculté des Sciences du sport Sylvie Anton ☎ : 03 80 39 67 28 @ : sylvie.anton@u-bourgogne.fr | Faculté des Sciences Humaines Valérie Chapotot ☎ : 03 80 39 39 61 @ : Valerie.Chapotot@u-bourgogne.fr |
| CONTACT FORMATION CONTINUE: | |
| SUFCOB Sylvie Gilbert ☎ : 03 80 39 51 89 @ : sylvie.gilbert@u-bourgogne.fr | |

La limite de dépôt des dossiers est fixée au 10 septembre 2010

L'examen des dossiers est prévu les **17 septembre 2010**

La rentrée est prévue le **24 septembre 2010**

DOSSIER DE CANDIDATURE

MASTER 2^{ème} année “SOCIO-PSYCHOLOGIE ET MANAGEMENT DU SPORT”

Conditions d'accès :

Pour s'inscrire en MASTER 2^{ème} année “ SOCIO-PSYCHOLOGIE ET MANAGEMENT DU SPORT ”, les étudiants doivent être titulaires du **MASTER 1^{ère} année** « Entraînement, Préparation Physique, Mentale, et Management du Sport », du **MASTER 1^{ère} année** « Socio-Psychologie du Sport », d'un **MASTER 1^{ère} année** « Psychologie sociale », ou d'un autre **MASTER 1^{ère} année en Sciences du Sport ou de Psychologie**, ou encore de tout **titre admis en équivalence** avec une **expérience professionnelle** effective.

Vous trouverez ci-joint :

- Une liste des pièces constitutives du dossier de candidature.
- Une fiche de candidature
- Ces documents devront être retournés à l'Université de Bourgogne soit :
 - UFR STAPS - Service Scolarité M2 SPMS - BP 27877 - 21078 DIJON Cedex
 - UFR Sciences Humaines - Service Scolarité M2 SPMS - BP 27877 - 21078 DIJON Cedexavec une enveloppe timbrée à 0.56€ comportant votre nom et adresse.

Les dossiers feront l'objet d'un examen et d'un classement par une commission d'admission. Le jour du dépôt du dossier les candidats devront avoir obtenu leur master 1^{ère} année. Une liste principale et une liste complémentaire seront établies. Les candidats, retenus en fonction des possibilités d'accueil, seront avertis personnellement par mail le jour même de la commission de sélection.

Attention : Le nombre des places ouvertes dans ce Master est limité.

Nous vous conseillons de réfléchir à une solution de repli pour le cas où votre candidature ne serait pas retenue

Dossier à transmettre pour le 10 septembre 2010

PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Tout dossier de candidature devra comporter :

- 1) Un curriculum vitae (une page).
- 2) Une lettre de motivation manuscrite (une page maxi) expliquant le projet professionnel ou le projet de recherche (sur papier libre, une page maximum).
- 3) La fiche de candidature dûment remplie (en deux exemplaires).
- 4) Une enveloppe affranchie au tarif en vigueur à l'adresse du candidat.
- 5) Relevé de notes obtenues au cours des deux dernières années
- 6) Appréciations éventuelles du responsable de la formation suivie l'année précédente ou du directeur de mémoire
- 7) Copies ou attestations des diplômes
- 8) Copie du mémoire de recherche réalisé en Master (ou en Maîtrise)
- 9) Projet de stage professionnel ou projet de recherche (deux pages)
- 10) Pour les étudiants étrangers, toute attestation de diplôme devra être traduite par un traducteur assermenté et toutes les matières étudiées authentifiées par l'établissement
- 11) Pour les candidats non inscrits en Master 1^{ère} année STAPS ou Psychologie, constituer un dossier le plus complet possible qui sera remis aux membres de la commission d'admission (photocopies de diplômes, attestation d'emploi ou de responsabilités). Un entretien pourra être envisagé pour l'inscription définitive.
- 12) Copie du contrat de travail pour les salariés
- 13) Un dossier retraçant son parcours pour les personnes souhaitant bénéficier de la VAE

FICHE DE CANDIDATURE

MASTER 2^{ème} année “SOCIO-PSYCHOLOGIE ET MANAGEMENT DU SPORT”

Fiche de préinscription à mettre dans le dossier de demande

NOM :

Prénom :

Nationalité :

Date de naissance :

Sexe :

Adresse :

Téléphone :

email :

Activité professionnelle éventuelle (employeur):

Formation continue : oui/non

Autres inscriptions à des formations ou à des concours :

Date d'obtention du Master 1^{ère} année ou d'une Maîtrise :

Lieu d'obtention :

Mention :

Titre du mémoire de Master 1^{ère} année ou de la Maîtrise :

Directeur :

Note :

Autres diplômes obtenus :

Projet professionnel ou projet de recherche (10 lignes maximum)

Projet de recherche ou thème de recherche envisagé (10 lignes maximum)

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

Objectif :

"*Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification, enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles*". (RNCP - <http://www.cncp.gouv.fr>). La validation des acquis de l'expérience permet à un candidat d'obtenir tout ou partie d'un diplôme par « reconnaissance » de son parcours professionnel et personnel, à condition de justifier de trois années minimum d'activités salariées, non-salariées ou bénévoles, présentant un lien direct avec le diplôme visé. La VAE est ouverte à tous : aux salariés (en CDD ou en CDI), aux non-salariés, aux agents de la fonction publique (titulaires ou non), aux demandeurs d'emploi (indemnisés ou non), aux bénévoles...

Dossier complémentaire à construire :

Le candidat constitue un dossier retraçant son parcours pour lequel il est accompagné. La procédure est fondée sur la description par le candidat de ses activités professionnelles et personnelles passées et présentes en lien direct avec le diplôme visé. Le candidat apporte les éléments de preuves de ses compétences, connaissances et aptitudes acquises. Il construit un argumentaire et met en correspondance son parcours professionnel et personnel avec le référentiel de la formation visée.

Modalités :

Sur la base des dossiers, une commission de VAE vérifie si ses acquis correspondent aux compétences, connaissances et aptitudes exigées par le référentiel de la certification. Il procède par déduction des compétences et détermine l'étendue de la validation. En cas de validation totale, le candidat obtient son diplôme. En cas de validation partielle, la commission liste les unités d'enseignement réputées acquises et se prononce sur la nature des éléments devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire. Il en fixe les délais. En cas de rejet de la demande, le candidat ne bénéficie d'aucune validation.

Référence

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002, relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements de l'enseignement supérieur.

VALIDATION DES ACQUIS POUR LES ETUDIANTS ETRANGERS, TITULAIRES DE TITRES ETRANGERS

Objectif :

L'Université de Bourgogne accueille chaque année des étudiants étrangers qui souhaitent poursuivre leurs études au sein de ces établissements. Ils relèvent de procédures particulières inscrites dans **un calendrier différent**.

Dans les pays concernés par la procédure CEF :

Les candidats, s'ils résident dans un pays doté d'un Espace campusfrance à procédure CEF (voir ci-dessous), doivent **obligatoirement** procéder à une candidature en ligne.

Dans les pays non concernés par la procédure CEF

Les candidats doivent faire parvenir toutes les pièces de leur dossier au Service des Relations Internationales.

Université de Bourgogne - Service des Relations Internationales
Maison de l'Université - BP 27877 - 21078 DIJON cedex

Pour plus d'information : Université de Bourgogne : <http://www.u-bourgogne.fr>